

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 45**

**Objet : Fonctionnement 2020 de**  
**la Maison France Services de**  
**Château-Arnoux-Saint-Auban**  
**Demande de subventions auprès**  
**du FIO et du FNADT**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200067437-20201209-45\_09122020

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence optionnelle « Création et gestion des Maisons de services au public » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils et d'accompagnement.

Ouverte le 21 janvier 2020 et labélisée dix jours plus tard, la Maison France Services du val de Durance est un guichet d'accueil polyvalent chargé de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Des permanences d'organismes partenaires ont été mises en place (Pôle emploi, Services des impôts des particuliers du centre des Finances publiques de Sisteron, Service pénitentiaire d'insertion et de probation 04...) pour offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives.

Ce lieu polyvalent est un dispositif adapté au milieu rural, répondant aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique des institutions, offre de moyen de transport en commun limitée, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement de publics fragiles.

Conformément à la délibération prise par le conseil d'agglomération le 27 juin 2018, la Maison France Services du val de Durance a bénéficié d'un financement LEADER pour sa création (équipement du lieu et frais de personnel de son année de démarrage). Cette subvention européenne ne concerne cependant pas les autres frais de fonctionnement 2020 de la MPS et Provence Alpes Agglomération est éligible à un soutien complémentaire de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et du Fonds inter-opérateurs. Les frais de personnel déjà présentés au programme LEADER sont exclus de la demande présentée à la Préfecture.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 30 979 € T.T.C. Provence Alpes agglomération sollicite l'État au titre du FNADT et du FIO à hauteur de 15 000 € chacun, soit 48 % chacun du montant total de l'opération. Dans le cadre du financement des MSAP, le taux d'aides publiques accordé par la Préfecture peut être supérieur à 80%, d'où le taux d'intervention de 96% de la part de l'État sur ce dossier.

**Budget prévisionnel synthétique :**

DÉPENSES		RECETTES		
	Montant (€)		Montant (€)	(%)
FONCTIONNEMENT (loyer, abonnements, publicité, entretien locaux...)	27 020	Subvention FNADT	15 000	48
ACHATS (consommables et petit matériel)	3 600	Subvention FIO	15 000	48
SERVICES EXTÉRIEURS (location fontaine à eau)	251	Autofinancement PAA	979	4
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (médecine du travail)	108			
<b>TOTAL</b>	<b>30 979</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 979</b>	<b>100</b>

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2020

Application de la loi n° 2019-128 du 22 février 2019

99\_DE-004-200067497-20201208-45\_09122620

Il vous est demandé :

- D'approuver les dépenses de fonctionnement de la Maison France Services du val de Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban pour un montant de 30 979 € T.T.C.;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.	.....	30 979 €
Recettes T.T.C.	.....	30 979 €
Dont :		
- Subvention État – FNADT (48%)	.....	15 000 €
- Subvention État – FIO (48%)	.....	15 000 €
- Autofinancement PAA (4%)	.....	979 €

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette demande de subvention.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201209-45\_09122020

